

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

43150

Objet

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTION-
NELLE A L'ASSOCIATION
SPORTIVE DU C. E. T.
CHAMPLAIN

DATE DE CONVOCATION

9 novembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

9 novembre 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 22

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

14. NOV. 1973

DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le neuf novembre à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, RIVIERE, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE, Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. de LIPKOWSKI, LARGETEAU, BROTEAU, BARDE, Mme BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 27 septembre 1973, le Directeur du C. E. T. CHAMPLAIN, a fait connaître que la caisse de l'Association Sportive de son Etablissement était en déficit à la suite des différents déplacements de ses athlètes aux Championnats de France, dans le courant de l'année 1973.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission des Sports en date du 15 Octobre 1973,

DECIDE :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 560 F à l'Association Sportive du C. E. T. CHAMPLAIN.

- d'imputer la dépense sur le chapitre 945, article 657 du crédit réservé du Budget 1973.

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD